



PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 26 juin 2025

Etaient présents : CORRADI Luc, MOUGIN Christian, AIDLI Nada, BACKES Jacques, MESSINA Francine, RITTIER Frédéric, VEGLIA Vincent, LOSTETTER Gilles, LAMPERT Sophie, STIBLING Frédéric, ERRIQUEZ Bruno, SANCHEZ Delphine, NARDOT Jean-Christophe, MAIER Tatiana (à partir du point 2), SAVINO Cindy, AUER Paul, DAL CENGIO Swisa
formant la majorité des membres en exercice

Etait absente représentée : MARQUES Nadine (pouvoir à CORRADI Luc)

Etaient absents : MAIER Tatiana (au point 1), BARBIER Kenny, GOBBI Anthony, DOS SANTOS Alice, MANFRIN Julien

Sous la présidence de Monsieur Luc CORRADI, Maire de la commune de Vitry-sur-Orne, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 juin 2025 a désigné Mme AZORIT Elise secrétaire de séance. La séance du conseil municipal débute à 18 heures.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 31 mars 2025

Délibération n°25/2025 :

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance du 31 mars 2025.

2. Créances admises en non-valeur

Délibération n°26/2025 :

Considérant la demande du Service de Gestion Comptable de Metz d'admettre plusieurs créances en non-valeur,

Considérant que tous les recours pour recouvrer ces créances ont été mises en œuvre sans succès,

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité :

- d'admettre en non-valeur la créance d'un montant total de 3 321 € imputé au compte 6542
 - titre 219 de 2017 d'un montant de 1 224 €
 - titre 105 de 2018 d'un montant de 1 248 €
 - titre 106 de 2018 d'un montant de 849 €
- d'admettre en non-valeur la créance d'un montant total de 234.86 € imputé au compte 6541
 - titre 242 de 2021 d'un montant de 0.32 €
 - titre 151 de 2016 d'un montant de 234.54 €

3. Acquisition de terrains

Délibération n°27/2025 :

Vu la délibération du 31 mars 2025 qui entérine l'acquisition de 8 parcelles de Madame Manon FRANCOIS,

Section 06 parcelle 04 – 420 m²
Section 06 parcelle 32 – 406 m²
Section 11 parcelle 144 – 713 m²
Section 18 parcelle 18 – 531 m²
Section 17 parcelle 115 – 154 m²
Section 17 parcelle 114 – 372 m²
Section 17 parcelle 112 – 426 m²
Section 17 parcelle 113 – 174 m²

Considérant que deux parcelles supplémentaires appartiennent aussi à Madame Manon FRANCOIS,

Section 16 parcelle 122 – 210 m²
Section 18 parcelle 21 – 237 m²

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité :

- d'annuler la délibération n°19/2025 du 31 mars 2025,
- d'acquérir les biens fonciers de Madame Manon FRANCOIS, domiciliée 23, rue des Tennis – 52000 CHAUMONT, suivants :

Section 06 parcelle 04 – 420 m²
Section 06 parcelle 32 – 406 m²
Section 11 parcelle 144 – 713 m²
Section 18 parcelle 18 – 531 m²
Section 17 parcelle 115 – 154 m²
Section 17 parcelle 114 – 372 m²
Section 17 parcelle 112 – 426 m²
Section 17 parcelle 113 – 174 m²
Section 16 parcelle 122 – 210 m²
Section 18 parcelle 21 – 237 m²

Surface totale : 3643 m²

au prix 1092.90 Euros (mille quatre-vingt-douze Euros et quatre-vingt-dix centimes).

- de prendre en charge les frais de notaire
- de l'autoriser à mandater le notaire de son choix pour la rédaction des documents nécessaires à cette opération
- de l'autoriser à signer l'acte correspondant

4. Plan de mobilité simplifié de la CCPOM (ANNEXE 1)

Rapporteur : M. VEGLIA

Délibération n°28/2025 :

Considérant que la CCPOM dispose de la compétence d'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) depuis le 1^{er} juillet 2022,

Vu l'article L 1214-36-1 du Code des Transports et vu le courrier de la CCPOM du 23 mai 2025 relatifs à la saisine du conseil municipal pour avis sur le plan de mobilité simplifié,

Vu le courrier du 23 mai 2025,
Vu le projet de plan de mobilité simplifié de la CCPOM (annexe 1),

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet de mobilité simplifié (annexe 1) arrêté par la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle (CCPOM)

5. Plan communal de sauvegarde (PCS) (annexe 2)

Rapporteur : M. MOUGIN

Le plan communal de sauvegarde est communiqué au Conseil Municipal.

6. Convention de servitude de passage au profit d'ENEDIS (annexe 3)

Rapporteur : M. GOBBI

Délibération n°29/2025 :

Dans le cadre du développement des bornes de recharge pour véhicules électriques, il est nécessaire de les raccorder au réseau ENEDIS.

ENEDIS sollicite une servitude de passage sur des parcelles communales afin de raccorder les bornes de recharge déployer sur les différents parkings communaux.

Parcelles concernées :

- section 28 n°201 (parking du collège rue Aragon),
- section 4 n°343 et n°298 (parking Mairie rue Jean Jaurès),
- section 4 n°289 (parking derrière périscolaire rue Marlier),
- section 9 n°202 (parking rue du 4 septembre),
- section 27 n°428 (parking rue de Gandrange),
- section 1 n°256 (parking funérarium rue Alfred Sibille)

La servitude est accordée à titre gratuit.

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de valider les conventions de servitudes (annexe 3) avec ENEDIS et de l'autoriser à signer les différentes conventions, ainsi que tous les documents en rapport avec cette affaire.

7. Projet de PLU de la commune de Gandrange

Rapporteur : M. MOUGIN

Délibération n°30/2025 :

Vu les articles L.153-16 du Code de l'Urbanisme,

Vu le projet de PLU de Gandrange,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de donner un avis favorable au projet de PLU de la commune de Gandrange.

8. Adhésion de 3 communes au Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité des Trois-Frontières (SISCODIPE)

Rapporteur : Mme SANCHEZ

Délibération n°31/2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-18 ;

Vu les statuts du Syndicat SISCODIPE;

Vu la délibération du SISCODIPE du 22 mai 2025 autorisant l'adhésion de ces 3 communes ;

Vu les délibérations des communes de Bronvaux, Hauconcourt, Maizières-les-Metz sollicitant une adhésion au SISCODIPE au 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que le périmètre syndical peut être étendu, par arrêté du représentant de l'État, par l'adjonction de ces 3 communes nouvelles, sous réserve du respect des conditions de majorité qualifiée requises ;

Considérant la nécessité pour les communes membres actuels du SISCODIPE de se prononcer sur l'adhésion des communes de Bronvaux, Hauconcourt, Maizières-les-Metz.

Le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité d'approuver l'adhésion des communes Bronvaux, Hauconcourt, Maizières-les-Metz au SISCODIPE.

9. Compte rendu annuel 2024 ZAC de la Plaine (annexe 4)

Rapporteur : M. RITTIER

Délibération n°32/2025 :

Conformément aux dispositions des articles L300-4 et L300-5 du code de l'urbanisme tels qu'issus de la loi du 13/12/2002, le Maire propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité de donner acte au compte rendu relatif à la ZAC de la Plaine pour l'année 2024 (annexe 4).

10. Communication des décisions du Maire

Le Maire donne communication des décisions qui ont été prises depuis la dernière séance :

N° de la décision	Date de la décision	Objet de la décision
N°004/2025	25/03/2025	Demande de fonds de concours « vert local » à la CCPOM pour la modernisation de l'éclairage public dans 19 rues (passage en leds)
N°005/2025	11/04/2025	Marché de travaux de rénovation de l'église Saint Etienne : remplacement de la toiture et réfection des façades. Lot 02: CHARPENTE COUVERTURE Attribué à l'entreprise SN EISENBARTH, sise 2A route de Sarrebruck à MONTROY-FRANVILLE (57645) Validation du sous-traitant ENTREPRISE AUBRIAT sise 38, rue Général HAXO à EPINAL

		(88000) pour le traitement curatif et préventif des charpentes contre le capricorne pour un montant de 9 000 € HT
N°006/2025	22.04.2025	Encaissement d'un chèque d'un montant de 5 820 € correspondant au remboursement du sinistre du 16/01/2025 : dégradation d'un trottoir 58, rue de Thionville
N°007/2025	22/04/2025	Marché de travaux de rénovation de l'église Saint Etienne : remplacement de la toiture et réfection des façades. Lot 02: CHARPENTE COUVERTURE Attribué à l'entreprise SN EISENBARTH, sise 2A route de Sarrebruck à MONTROY-FLANVILLE (57645) Validation du sous-traitant ENTREPRISE SODEC sise 42 route de Vitry-sur-Orne à UCKANGE (57270) pour la dépose et élimination des plaques ardoises amiantées en toiture pour un montant de 34 000 € HT
N°008/2025	28/04/2025	Location d'un terrain à Mme KERN Corine (200€/an)
N°009/2025	28/04/2025	Location de la carrière équestre à Mme KERN Corine (198 €/semestre)
N°010/2025	28/04/2025	Location d'un terrain à Mme AZORIT Elise (150€/an)
N°011/2025	26/05/2025	Marché de travaux de rénovation d'un terrain de football en gazon synthétique et création de deux terrains de pétanque. Le marché est attribué à l'entreprise DHR NGE PAYSAGES sise, chemin de préville à Moulin-les-Metz (57160) pour un montant de de 895 699.05€ HT avec les deux options (mains courantes et terrains de pétanque)
N°012/2025	3/06/2025	Encaissement d'une somme d'un montant de 3 341.05 € (somme virée sur P503 de mai par GENERALI IARD) correspondant au solde de remboursement du sinistre du 30/06/2023 : choc de véhicule

La séance se termine à 18H45.